

## "Les territoires d'outre-mer et le Marché commun" dans Combat (16 janvier 1957)

**Légende:** Le 16 janvier 1957, le quotidien français Combat décrit les enjeux et les difficultés de l'association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) français à la future Communauté économique européenne (CEE).

**Source:** Combat. de la Résistance à la Révolution. 16.01.1957, n° 3903; 15e année. Paris. "Les territoires d'outre-mer et le Marché commun", p. 6.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/les\\_territoires\\_d\\_outre\\_mer\\_et\\_le\\_marche\\_commun\\_dans\\_combat\\_16\\_janvier\\_1957-fr-092c26b3-8doe-4ab7-b924-e42a85d416b9.html](http://www.cvce.eu/obj/les_territoires_d_outre_mer_et_le_marche_commun_dans_combat_16_janvier_1957-fr-092c26b3-8doe-4ab7-b924-e42a85d416b9.html)



**Date de dernière mise à jour:** 01/03/2017

## Les territoires d'outre-mer et le Marché commun

La France est la seule des six nations à posséder le plus grand ensemble et à avoir déjà des mécanismes économiques complexes avec ses territoires d'outre-mer.

Il a été demandé à la France que ses TOM participent au Marché commun. Trois ordres d'idées ont été mis en avant à ce propos. Vis-à-vis de l'opinion internationale, il s'agit de montrer que l'Europe commune poursuivra la mise en valeur des régions sous-développées. Vis-à-vis de l'opinion européenne, il s'agit d'utiliser les arguments en faveur de la création du vaste complexe Eurafrique qui pourrait dépasser à la longue les deux autres blocs. Enfin, vis-à-vis de ces territoires eux-mêmes, il s'agit qu'ils n'aient pas l'impression que le Marché commun présente des avantages pour les nations européennes et que celles-ci ne veulent pas les y faire participer.

\*

Mais, en fait, les cinq autres nations y voient également l'avantage de pouvoir rapidement trouver des possibilités de débouchés et d'investissements, la France espère d'une part n'être plus seule à porter les poids de l'Union française, et d'autre part « monnayer » par une série d'avantages auprès des cinq autres partenaires la « dot » qu'elle apporte à ce mariage de raison.

\*

Il paraîtrait que l'on abandonne l'idée de prévoir dès à présent le détail de la participation de ces territoires au Marché commun. Ils se trouvent en effet en évolution rapide et soumis à des régimes extrêmement différents : la Tunisie et le Maroc, quoique indépendants, se trouvent toujours dans la zone économique française, le Togo n'a pas encore son statut accepté, le bassin du Congo est sous régime de conventions internationales, le problème algérien n'est pas résolu.

Devant cette complexité on s'orienterait vers la solution suivante :

Un traité-cadre serait approuvé par les six nations participantes qui définiraient les grandes lignes de la participation de ces territoires au Marché commun. Restera à définir les modalités de cette participation. La France demande que les six pays participent aux investissements, notamment pour l'infrastructure et le domaine social. Elle demande, en second lieu, que les six pays absorbent la production de ces pays, dont les prix sont souvent supérieurs aux prix mondiaux. Elle propose que les TOM soient progressivement ouverts aux cinq autres pays mais qu'en même temps l'industrie locale naissante soit protégée de façon à éviter son anéantissement du fait de la concurrence des six pays.

Aucun de ces points n'aurait reçu l'adhésion des cinq autres interlocuteurs – qui ne voudraient investir que dans certains secteurs rentables choisis par eux – et qui estiment que le « cadeau » fait par la France est empoisonné. La France, cependant ne paraît pas prête à soutenir seule le poids des TOM et à préparer la voie aux cinq autres partenaires au risque de créer des conditions défavorables aux industries métropolitaines vis-à-vis de leurs concurrents du Marché commun.